



VILLE DE GHYVELDE LES MOËRES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 24

Absents : 5

L'an Deux Mille Vingt-deux, le Lundi 4 avril, à Dix Neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de GHYVELDE, convoqué le 21 mars 2022 conformément à la loi, s'est réuni à la Salle des mariages de la Mairie de Ghyvelde.

PRÉSENTS :

Patrick THÉODON	Maire
Sébastien VERHAEGHE	Maire Délégué Les Moères
Françoise ANDRIES	Maire Délégué Ghyvelde
Pascal HAEZEBROUCK	Adjoint au Maire
Valérie MARCHYLLIE	Adjointe au Maire
Jean-Marie FLOCH	Adjoint au Maire
Monique ALVES	Adjointe au Maire
Sébastien VIANNE	Adjoint au Maire
Marie-Noëlle RUFIN	Adjointe au Maire

Josette ANCEAUX - Maxence BERTELOOT - Laëtitia BOULANGER - Carine BRUNEEL - Patrick CARBONNET - Jacques DECORTE - Jean-François DEDRIE - Nicole DE WALSCHE - Jean GERREBOUT - Laurence GUERMEUR - Christelle LALLAU - Corinne LECLERE - Rémy THOORIS - Martine VANDAMME - Jean-Pierre VANTIELCKE

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

ABSENTS : Pauline DUMY - Nicolas HERMARY - Vincent LEVEL - Marijke PATFOORT - Elodie WILST

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Maxence BERTELOOT

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 JANVIER 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2022 n'appelant aucune observation devient procès-verbal.

01 - DEMISSION DE MME LYSIANE VEROVE - INTEGRATION DE MME MARIJKE PATFOORT

Monsieur le Maire fait part d'une information à l'assemblée : « par courrier du 24 janvier 2022, reçu le 27 janvier 2022, Madame Lysiane VEROVE, élue sur la liste « Unis pour notre village Ghyvelde les Moères » d'avoir été informé de la décision de démissionner de son mandat de Conseillère Municipale de la Commune ».

Conformément aux dispositions figurant à l'article L2121-4 du CGCT, Monsieur le Maire a informé Monsieur le Sous-Préfet de cette démission par courrier du 31 janvier 2022. Par application de l'article L.270 du code électoral, cette démission a donné lieu au remplacement suivant qui tient compte de la date de démission effective et de l'ordre de la liste « Unis pour notre village Ghyvelde Les Moères » : Madame Marijke PATFOORT remplace Madame Lysiane VEROVE dont la démission est devenue effective le 31 janvier 2022.

PROCES VERBAL D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. » Madame Marijke PATFOORT est donc appelée à remplacer Madame Lysiane VEROVE au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu des résultats des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Madame Marijke PATFOORT est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal mis à jour sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet

MISE A JOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES TENANT COMPTE DES MODIFICATIONS CI-DESSUS

En remplacement de Madame Lysiane VEROVE, Madame Marijke PATFOORT siègera dans les commissions suivantes :

- Affaires sociales – Solidarité – Aînés – Logements
- Travaux
- Cadre de vie – Commerces – Tourisme
- CCAS

- **VALIDÉ** à l'unanimité.

02- COMPTE ADMINISTRATIF

Intervention de Sébastien VERHAEGHE – Maire délégué adjoint aux finances

Monsieur Sébastien Verhaeghe, Adjoint aux Finances, demande à l'Assemblée, l'approbation du Compte Administratif 2021 qui peut se résumer comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	3 718 738,73€	572 525,42€
DÉPENSES	- 3 548 676,15€	- 997 804,34€
RÉSULTAT 2021	170 062,58€	- 425 278,92 €
REPORTS N - 1	26 984,17€	- 25 831,12€
RÉSULTAT CUMULÉ	197 046,75€	- 451 110,04€
RESTES A RÉALISER RECETTES	-	485 740,00€
RESTES A RÉALISER DÉPENSES	-	- 210 036,00€
SOLDE	-	275 704,00€
BESOIN DE FINANCEMENT	-	- 175 406.04€
TOTAL	197 046,75€	- 175 406.04€

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, - **APPROUVE** le Compte Administratif 2021

03 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Intervention de Sébastien VERHAEGHE – Maire délégué adjoint aux finances

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable des finances publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Comptable des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 Il est demandé à l'Assemblée, l'approbation du Compte de Gestion 2021.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021

04 - AFFECTATION DE RESULTAT 2021

Intervention de Sébastien VERHAEGHE – Maire délégué adjoint aux finances

Après avoir présenté le Compte Administratif 2021, Monsieur VERHAEGHE, Adjoint aux Finances, demande à l'Assemblée de statuer sur l'Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal de Ghyvelde vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	170 062,58 €
Résultat reporté des exercices antérieurs	26 984,17€
Résultat à Affecter	197 046, 75€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat cumulé (D001) des exercices antérieurs	- 451 110,04€
Solde des Restes à Réaliser 2021	275 704,00€
Besoin de financement	175 406,04€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- en réserve pour couvrir le besoin de financement en investissement
- en report d'excédent de fonctionnement

Il est proposé à l'Assemblée la répartition suivante :

AFFECTATION DE RESULTAT 2021	
Affectation en Investissement (1068)	175 406,04€
Report excédent de fonctionnement (R002)	21 640,71€

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme ci-dessus

05 - IMPOTS & TAXES – TAUX D'IMPOSITION 2023

Intervention de Sébastien VERHAEGHE – Maire délégué adjoint aux finances

Compte tenu de la refonte de la fiscalité locale, et de la compensation pour les communes de la perte de la taxe d'habitation, le taux de la Taxe Foncière bâti s'appliquera comme suit :

A compter de 2023 – Taux votés en 2022 :

Taxe Foncière Bâti

- part communale 38,29 % (19 % commune + 19,29 % Département)
- part Départementale 0%

A noter que cette modification n'impactera pas le montant global du citoyen.

Il est demandé à l'Assemblée de valider les taux de fiscalités directes locales pour 2023, comme suit :

- Taxe Foncière de propriété Bâti 38,29 %
- Taxe Foncière non Bâti 46 %

- **VALIDÉ** à l'unanimité.

06 – BUDGET PRIMITIF 2022

Intervention de Sébastien VERHAEGHE – Maire délégué adjoint aux finances

A/ Présentation de l'état annuel des indemnités des élus municipaux

Conformément à la loi du n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et au titre de l'article L2123-24-11 du CGCT, il est précisé que les communes doivent établir un état de l'ensemble des indemnités versées aux élus, lequel est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget. (voir fiche de synthèse n°6)

B/ Emprunt 2022 – Financement des Investissements

Afin de pouvoir financer les projets d'investissements 2022, sur recommandation des services financiers de la Communauté Urbaine de Dunkerque (en raison des taux qui devraient fortement augmenter du fait de la crise mondiale), il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 200 000€ aux conditions ci-dessous :

<i>Proposition de financement</i>	
<i>Destinataire :</i> <i>Commune de Clévyvalde</i>	
15 ans Périodicité Trimestrielle	
<i>Montant sollicité :</i>	200 000,00 €
<i>Durée (en années) :</i>	15
<i>Périodicité de remboursement :</i>	Trimestrielle
<i>Taux d'intérêt :</i>	1,21%
<i>Calcul des intérêts :</i>	Base 30/360
<i>Frais de dossier :</i>	400,00 €
<i>Montant de l'échéance :</i>	3 650,00 €
<i>Coût total de crédit :</i>	12 000,25 €

Monsieur VERHAEGHE présente à l'assemblée la proposition de budget primitif 2022, qui est voté au chapitre et qui peut se résumer comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 895 571,00€	3 895 571,00€
INVESTISSEMENT	1 345 940,00€	1 345 940,00€

Soit un budget global équilibré (investissement + fonctionnement) d'un montant total de **5 241 511,00€**.

- **ADOpte** le Budget Primitif 2022 présenté ci-dessus, avec **3 abstentions** (Nicole DE WALSCHE, Laurence GUERMEUR et Christelle LALLAU) et **21 voix pour**

07 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2022

Intervention de Jean-Marie FLOCH Adjoint aux Fêtes & Cérémonies – Sport - Associations

L'ensemble des demandes de subventions a été étudié sur les critères du nombre d'adhérents, des dépenses de l'association et de l'épargne de chacune d'elles. Une somme a donc été définie pour l'année pour laquelle Monsieur le Maire propose de verser en un premier temps 40% des demandes globales (soit un maximum de 40% par association)

Il est proposé à l'assemblée de valider le versement des subventions aux associations estimé au regard des demandes pour 2022 et arrêté à ce jour à **43 260,00 €**

Un courrier explicatif sera adressé à chaque président d'association et il leur sera demandé un bilan financier et d'activités fin octobre 2022. Au vu de ces éléments, chaque dossier sera revu et une subvention complémentaire pourrait être accordée en fonction des besoins affirmés et justifiés de l'association.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	ACOMPTE PROPOSE
AEROCLUB DE LES MOERES	1 000,00 €
ATELIERS DE DANSE HELENE VERMEIRE	3 500,00 €
BADMINTON LOISIRS	150,00 €
ENTENTE BOULISTE	360,00 €
ENTENTE HALIEUTIQUE	160,00 €
ESPRIT MOTO CLUB	1 280,00 €
FOOTBALL CLUB MORIN	2 000,00 €
GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN	320,00 €
J.S.G. BASKET-BALL	150,00 €
J.S.G. FOOTBALL	8 400,00 €
J.S.G. JOGGING	400,00 €
KARATE DO	400,00 €
RANDONNEURS DES POLDERS	150,00 €
SAINT SEBASTIEN	400,00 €
VELO JEUNESSE GHYVELDE	440,00 €
TOTAL - ASSOCIATIONS SPORTIVES	19 110,00€
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 680,00 €
CONT'ENVOL	80,00 €
COOP SCOL ECOLE BOSCHAT	500,00 €
COOP SCOL ECOLE MATERN.	500,00 €
COOP SCOL ECOLE PRIMAIRE	500,00 €
DEFENSE SOLIDAIRE DU LAC	60,00 €
ENTR'AIDE	3 000,00 €
HBM DE GHYVELDE	13 340,00 €
JOIE ET PARTAGE (Ainés)	400,00 €
LIRE A GHYVELDE	600,00 €
SOURIRE ET DETENTE	240,00 €
STEKEBEILLES	2 100,00 €
UNC-AFN	200,00 €
TOTAL - ASSOCIATIONS DIVERSES	23 200,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS BRAY-D.	100,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS HONDS.	100,00 €
FLANDRE INITIATIVE	50,00 €
COLLEGE DU SEPTENTRION - FSE	300,00 €
COLLEGE DU SEPTENTRION – ASSO. SPORT.	100,00 €
ESPADON CLUB PISCINE BRAY-DUNES	200,00 €
ADMR	100,00 €
TOTAL - ASSOCIATIONS EXTERIEURES	950,00 €
TOTAL GENERAL (art 6574)	43 260,00 €

Avec 11 ABSTENTIONS (Françoise ANDRIES, Maxence BERTELOOT, Jean-François DEDRIE, Nicole DE WALSCHE, Jean GERREBOUT, Laurence GUERMEUR, Christelle LALLAU, Valérie MARCHYLLIE, Martine VANDAMME, Marie-Noëlle RUFIN, Sébastien VERHAEGHE) et 13 VOIX POUR, l'Assemblée,

- ADOPTE les propositions de subventions 2022, présentées ci-dessus.

B/ Dotation au Syndicat d'Initiative

Il est proposé le versement d'une dotation de fonctionnement de **5000 €** au profit du Syndicat d'Initiative.

Après délibération, l'Assemblée,

- **VALIDE A L'UNANIMITE**, la dotation de 5000 € accordée au Syndicat d'Initiative.

C/ Remboursement cotisations jeunes

Il est proposé à l'assemblée :

- de valider le remboursement des cotisations jeunes (2-16 ans), adhérents aux associations ghyveldoises, à hauteur de 35 € maximum pour la saison 2021-2022

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention complémentaire spécifique aux associations pour un montant maximum indiqué ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Nombre d'adhérents	Participation €	TOTAL
HBM	31	15	465,00€
KARATE DO	11	35	385,00€
ADDHAV	56	35	1 960,00€
JSG FOOTBALL	59	35	2 065,00€
	1	26	26,00€
FC MORINS	4	30	120,00€
TENNIS A GHYVELDE	3	10	30,00€
TOTAL			5 051,00€

- **VALIDE A L'UNANIMITE** l'octroi des remboursements des cotisations jeunes et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement d'une subvention complémentaire spécifique aux associations.

08 - PROTOCOLE D'ACCORD PLIE – ANNÉE - 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Commune de GHYVELDE adhère au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dans l'agglomération Dunkerquoise.

Il est proposé la reconduction de ce protocole d'accord sur le territoire de la commune pour 2022, le coût de l'adhésion restant inchangé, à savoir :

- **2.65 € x 4131 habitants soit 10 959.54 €**

Il est demandé à l'Assemblée de valider la reconduction du protocole d'accord 2022 avec Entreprendre Ensemble.

- **VALIDÉ** à l'unanimité.

09 - CONVENTION INTERCOMMUNALE COUDEKERQUE-BRANCHE / GHYVELDE-AVENANT N°6

Intervention de Marie-Noëlle RUFIN Adjointe aux affaires scolaires – ALE – Restaurant scolaire

Après avoir exposé le résultat des travaux effectués, lors des comités techniques et conférences intercommunales en date du 17 mars 2022 présentés dans l'avenant n°6 sis annexé, Marie-Noëlle RUFIN sollicite l'approbation dudit avenant à la convention intercommunale Ghyvelde les Moères/ Coudekerque-Branche

L'assemblée,

- **VALIDE à l'unanimité** l'avenant n° 6 de la convention intercommunale Coudekerque-Branche/Ghyvelde portant sur la production mutualisée des repas.

10 – ENCAISSEMENT SORTIE BRUGES 2022

Intervention de Françoise ANDRIES Maire déléguée – Adjoint aux affaires juridiques – Culture – Urbanisme

Une sortie culturelle est organisée par la commission Culture le mercredi 6 avril 2022.

Il est proposé de fixer le montant de participation à :

- 15€ par adulte
- 5€ par enfant de moins de 12 ans

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement des participations sur le compte 70632

- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement des participations sur le compte 70632

11 – REPAS DES AINES -15 MAI 2022

Il est proposé d'organiser un repas offert aux aînés de la commune le 15 mai 2022.

Le repas sera préparé par le personnel du restaurant scolaire sous la direction de Monsieur Stéphane VERCRUYCE Chef de cuisine.

Pour la bonne organisation de celui-ci, le service sera confié à 10 élèves de terminale de l'école Hôtelière L'ILE JEANTY de Saint Pol Sur Mer encadrés par un enseignant. Ils seront présents de 11h à 20h.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire :

- à rémunérer les 11 personnes à hauteur de 110€ net par personne et par jour
- à solliciter une participation de 50€ par accompagnant (non domicilié sur la commune de Ghyvelde les Moères)

- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à procéder au paiement des 11 personnes et à solliciter une participation de 50€ par accompagnant extérieur à la commune.

12 – ACCUEIL DE LOISIRS 2022

Intervention de Marie-Noëlle RUFIN Adjointe aux affaires scolaires – ALE – Restaurant scolaire

ALE HIVER 2022 - 7 au 11 février 2022			
Site	Nombre d'enfants	Nombre d'Animateurs	Coût
GHYVELDE	32	3	5 601,00€
LES MOERES	32	3	5 601,00€
ALE PRINTEMPS 2022 – 11 au 15 avril 2022			
GHYVELDE	32	3	5 991,00€
LES MOERES	32	3	5 991,00€
ALE ETE 2022 – 18 juillet au 12 Août 2022			
GHYVELDE	60	7	43 645,00€
LES MOERES	48	5	31 844,00€
ALE AUTOMNE 2022 – 24 au 28 Octobre			
GHYVELDE	20	2	4 370,00€
LES MOERES	20	2	4 370,00€
			107 413,00€

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser l'organisation des accueils de loisirs aux dates et conditions reprises dans le tableau ci-dessus et de conventionner avec l'association organisatrice : PROXI SERVICES.

Il est rappelé à l'assemblée que les tarifs fixés sont ceux validés dans le guide des tarifs 2022.

L'assemblée,

- **AUTORISE**, à l'unanimité l'organisation de l'accueil de loisirs par PROXI SERVICES

13 – RETROCESSION DES ESPACES VERTS DU SEBASTOPOL

Le sujet est ajourné et reporté au prochain Conseil Municipal

14 – SERVICE NATIONAL UNIVERSEL – ACCUEIL DE LA SESSION 2022

Le sujet est ajourné et reporté

15 – CLASSE DE NEIGE 2022

Le séjour en classe de neige s'est déroulé du 19 au 26 mars 2022. 52 élèves étaient inscrits (42 pour l'école Bruneel et 10 pour l'Ecole Boschat).

Au départ du 19 mars, seuls 47 enfants ont pu prendre la route (38 Bruneel – 9 Boschat). Un élève a dû être rapatrié au bout de 2 jours puis trois autres au bout de 4 jours.

Conformément au devis (basé sur 54 enfants) du 15 juin 2021 s'élevant à (13 006,67€ pour les familles, la commune et l'Amicale laïque à part égale)

Le coût du séjour a été initialement fixé à 39 020,00€ en date du 15 juin 2021. Celui-ci était basé sur la participation de 54 enfants.

La participation des familles s'élève à 12 480,00 €

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser ces règlements sur le compte 7067 et à procéder au remboursement des familles dont les enfants n'ont pas pu participer au séjour compte 6718. Les deux-tiers restant dus seront pris en charge par l'Amicale Laïque Janssoone ainsi que par la Commune de Ghyvelde les Moères.

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à encaisser les règlements sur le compte 7067 et à **PROCÉDER** au remboursement des familles dont les enfants n'ont pas pu participer au voyage.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été vues,
La séance est levée à 20h30.